



SAISON 2020-2021 – CHARTE DU DROIT À L'IMAGE

- Dans le cadre des activités sportives et culturelles de GLS Rennes, des photos et vidéos sont susceptibles d'être prises pour communiquer sur nos différents supports de communication : site Internet, Facebook, newsletter ou application.
Ces images ont vocation à promouvoir les différentes actions réalisées par les adhérent.e.s de GLS Rennes pour représenter la bonne ambiance au sein des différentes sections (tournois internes ou inter-assos, évènements convivialité, ...).
- Si vous ne souhaitez pas apparaître sur nos supports de communication (site Internet, Facebook, newsletter ou application), il vous est demandé de prévenir l'auteur de la photo/vidéo que vous ne souhaitez pas apparaître sur celle-ci.
Chaque responsable de section a comme consigne de ne mettre sur nos supports de communication que les personnes qui ont acceptées d'être prises en photo/vidéo. Ils doivent vous prévenir avant de prendre la photo/vidéo qu'elles seront susceptibles d'apparaître sur nos supports de communication.
Vous pourrez ainsi vous enlever de la photo/vidéo avant qu'elles soient prises si vous ne souhaitez pas apparaître sur nos supports de communication.
- En acceptant cette charte, vous reconnaissez avoir pris connaissance de ces éléments et de faire en sorte de vous enlever des photos/vidéos prises par des responsables de section qui vous auront prévenu en amont qu'elles seront susceptibles d'être diffusées sur nos supports de communication.

Le Conseil d'Administration de GLS Rennes